

Programme Local de l'Habitat (PLH)

CAP Atlantique

Laure CHARPENTIER-GRUBER

Direction de l'Aménagement Communautaire

Service Habitat

3 Avenue des Noëllles – BP 64

44 503 LA BAULE

Tel : 02 51 75 77 68

habitat@cap-atlantique.fr

Le nouveau PLH 2016-2021 a été adopté le 31 mars 2016. Ses orientations sont les suivantes :

Orientation 1	Maîtriser et réorienter la production de logements
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Infléchir la production totale de logements dans un cadre contraint de capacité d'accueil, - Réorienter l'offre spatialement pour limiter la pression littorale, - Accroître la part de résidences principales au sein des logements créés ou existants, - Diversifier la forme et la taille des logements produits, - Garantir une diversification de la production de logements sur chacune des communes.
Actions correspondantes	1.1 Renforcer la mixité sociale dans les documents d'urbanisme 1.2 Structurer et soutenir les actions foncières en faveur de la mixité sociale 2.2 Développer le logement locatif social familial PLUS PLA1 2.3 Soutenir le développement d'une offre locative privée conventionnée 2.4 Accroître l'offre locative privée à loyer maîtrisé
Orientation 2	Diversifier et accroître l'offre de logement principal
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'offre de logements pour tous les types et toutes les tailles de ménages, - Offrir des logements permettant de loger les ménages modestes et très modestes, - Améliorer l'accès au parc locatif social, - Permettre aux actifs de se maintenir sur le territoire en leur facilitant l'accession à la propriété et en développant l'offre de logements locatifs intermédiaires et privés.
Actions correspondantes	2.1 Améliorer la connaissance, la gestion et le traitement de la demande locative sociale 2.2 Développer le logement locatif social familial PLUS PLA1 2.3 Soutenir le développement d'une offre locative privée conventionnée 2.4 Accroître l'offre locative privée à loyer maîtrisé 2.5 Soutenir le développement de l'accession à prix maîtrisé pour les actifs 3.2 Développer l'habitat regroupé pour séniors 3.3 Soutenir le développement du logement des saisonniers 3.4 Proposer une offre complémentaire à destination des jeunes actifs
Orientation 3	Répondre aux besoins spécifiques non ou mal satisfaits
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter l'offre de logements à destination des jeunes actifs, - Accompagner la recherche de solutions de logement pour les saisonniers, - Développer une offre de logements locatifs abordables adaptés aux séniors, - Evaluer les besoins en logement ou en hébergement des ménages en grande difficulté et identifier les solutions envisageables, - Améliorer les conditions d'accueil et d'organisation des grands passages de gens du voyage.
Actions correspondantes	3.1 Définir une offre d'hébergement ou de logement accompagné 3.2 Développer l'habitat regroupé pour séniors 3.3 Soutenir le développement du logement des saisonniers 3.4 Proposer une offre complémentaire à destination des jeunes actifs 3.5 Organiser l'accueil des grands passages des gens du voyage

Orientation 4	Agir sur la qualité du parc existant dans un esprit durable en prenant en compte les besoins liés au vieillissement
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une alternative à la construction neuve, - Accompagner l'amélioration de la qualité du logement tout en réduisant son coût d'usage, - Offrir aux propriétaires occupants une meilleure qualité d'usage de leur logement, - Réduire l'impact environnemental du logement par la facilitation de la mise aux normes et la réalisation de travaux d'économies d'énergie, - Eradiquer le mal logement, - Répondre aux besoins liés au vieillissement des personnes souhaitant vieillir à domicile.
Actions correspondantes	2.3 Soutenir le développement d'une offre locative privée conventionnée 4.1 Accompagner la remise à niveau du parc privé indigne et très dégradé 4.2 Adapter le parc de logement privé au vieillissement et au handicap 4.3 Réhabiliter les systèmes d'assainissement individuel 4.4 Lutter contre la précarité énergétique et promouvoir l'éco-rénovation
Orientation 5	Faire vivre la politique de l'habitat
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le portage et le partage de la politique de l'habitat au sein de Cap Atlantique mais aussi des communes et avec les partenaires, - Garantir l'information des habitants sur le logement et l'habitat, - Garantir la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs par un renforcement du suivi et de l'évaluation.
Actions correspondantes	2.1 Améliorer la connaissance, la gestion et le traitement de la demande locative sociale 5.1 Renforcer le portage et le partage de la politique de l'habitat 5.2 Poursuivre et améliorer l'observation, le suivi des opérations et de l'évaluation des actions 5.3 Informer les habitants sur l'amélioration de l'habitat et le logement

Objectifs de production 2016-2021 :

	Objectif total production logements	%	Objectif PLUS, PLAI, PLS	dont PLUS PLAI	Dont PLS familial maximum	Objectif PLS logement dédié	Conventionné social, très social ANAH	TOTAL LLS	Principe de mixité (part des LLS/total)
Littoral sud	978	27%	318	254	64	138	48	504	52%
Littoral ouest	1110	30%	252	210	42		24	276	25%
Rétro littoral	1584	43%	543	412	131		48	606	38%
CAP ATLANTIQUE	3672	100%	1113	877	236	153	120	1386	38%
			80%	63%	17%	11%	9%	100%	
Dont Communes SRU	2622	71%	933			84%	96	1182	85%

Prorogation du PLH pour une durée de 2 ans jusqu'à fin 2023.

Lancement de l'élaboration du 3^{ème} PLH.

